



INFORMATIONS GÉNÉRALES

**32^{ème} SESSION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE L'OSCE**

Porto – Portugal
29 juin – 3 juillet 2025

Lieu

Centre de congrès Alfândega do Porto
Rua Nova da Alfândega, Edifício da Alfândega
4050-430 PORTO
<https://www.ccalfandegaporto.com/en/>

L'accès de tous les délégués se fera par l'entrée principale.
Tous les insignes personnels d'identité et documents doivent être collectés au Bureau des inscriptions de l'AP de l'OSCE situé dans la *Sala dos Despachantes*, niveau 0 (rez-de-chaussée).
Une fois que les délégués auront collecté leurs insignes d'identité, ils pourront accéder aux lieux dédiés à la session.

Projet de programme¹

Samedi 28 juin 2025

Arrivée des participants – Inscriptions (après-midi)
Réunion des secrétaires de délégation (soirée)

Dimanche 29 juin 2025

Réunion de la Commission permanente (matin)
Session plénière d'ouverture (après-midi)

Lundi 30 juin 2025

Réunions des Commissions générales (matin)
Activités thématiques (après-midi)

Mardi 1er juillet 2025

Réunions des Commissions générales (matin et après-midi)
Soirée réservée pour les réceptions en ambassades et consulats

Mercredi 2 juillet 2025

Réunions des Commissions générales (matin)
Séance plénière (après-midi)

Jeudi 3 juillet 2025

Séance plénière (matin)
Départ des participants

Vendredi 4 juillet 2025

Départ des participants

Hôtels et Hébergement

Des réservations de groupe ont été effectuées par le Parlement portugais dans plusieurs hôtels (hôtels officiels de la Session annuelle) du 28 juin au 3 juillet. Pour les arrivées avant le 28 juin ou les départs après le 3 juillet, veuillez vous mettre en relation avec la personne responsable à l'hôtel.

Il est vivement recommandé aux participants de **faire leurs réservations** sans tarder, dans l'un des hôtels officiels de la Session listés ci-dessous, en utilisant les sites internet.

Les demandes de réservation d'hôtel seront traitées selon le **principe du premier arrivé, premier servi**. Veuillez noter que les politiques d'annulation peuvent varier selon les hôtels.

¹ Veuillez noter que ce projet de programme peut être sujet à des modifications.

Veillez consulter les sites internet indiqués pour plus de détails sur les services spécifiques à chaque hôtel.

Inscriptions

Les secrétaires des délégations parlementaires de l'AP de l'OSCE sont priés d'inscrire les participants à l'aide du [site d'inscription](#) en ligne de l'AP de l'OSCE au plus tard le **dimanche 25 mai 2025**. Veuillez indiquer les informations préliminaires concernant le voyage et le nom de l'hôtel choisi lorsque vous inscrivez votre délégation.

Les liens dédiés à l'inscription des délégations parlementaires des Partenaires de l'OSCE pour la Coopération et des Observateurs officiels seront envoyés aux points de contact de ces délégations le 10 mars 2025.

Le Bureau d'Inscription et d'Information, situé dans la *Sala dos Despachantes*, niveau 0 (rez-de-chaussée) du Centre de congrès Alfândega do Porto, sera ouvert samedi 28 juin 2025 de 15h00 à 20h00. Pour le reste de la Session annuelle, l'inscription sera ouverte tous les jours à partir de 7h45 jusqu'à la fin des séances officielles.

Tous les participants, y compris les personnes accompagnantes, sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible après leur arrivée. Ils devront présenter une pièce d'identité officielle lors de leur inscription (passeport ou carte d'identité). Tous les participants et les personnes accompagnantes pourront collecter leurs insignes d'identité, sacs de conférence et la documentation connexe lors de leur inscription.

Une liste provisoire des participants sera mise à disposition. Afin de permettre au Secrétariat international de l'AP de l'OSCE de publier la liste définitive et d'assurer l'exactitude de son contenu, les délégations nationales sont priées d'indiquer toute correction à la liste provisoire au Bureau d'Inscription et d'Information.

Passeports et Visas

Tous les participants doivent vérifier au préalable s'ils ont besoin d'un visa pour se rendre au Portugal en visitant le [site officiel du ministère portugais des Affaires étrangères](#).

Les délégués requérant un visa d'entrée doivent contacter l'Ambassade ou le Consulat du Portugal dans leurs pays de résidence afin de vérifier les formalités nécessaires à l'obtention d'un visa pour la Session annuelle.

Les participants voyageant au Portugal doivent respecter les réglementations en vigueur pour l'entrée et le séjour dans l'espace Schengen.

Identification et Sécurité

Pour des raisons de sécurité, **tous les participants**, y compris les personnes accompagnantes, les observateurs, le personnel des délégations et les membres de la presse, sont priés de **porter leur insigne d'identité à toutes les réunions et activités sociales**. Ce badge sera requis pour accéder à l'ensemble des événements officiels.

La perte d'un insigne d'identité doit être signalée immédiatement au personnel du Bureau d'Inscription.

Pour des raisons de sécurité, tous les participants, observateurs, membres des délégations et membres de la presse doivent être en mesure de présenter leur carte d'identité ou leur passeport sur demande.

Représentations Diplomatiques

La [liste des représentations diplomatiques au Portugal](#) est disponible sur le site officiel du Ministère portugais des Affaires étrangères. Nous vous prions d'informer vos représentations diplomatiques de votre séjour à Porto.

La soirée du mardi 1er juillet sera réservée aux réceptions en ambassades et consulats.

Service de documentation et de photocopie

Le Secrétariat international de l'AP de l'OSCE enverra des dossiers de documentation électronique au format PDF à toutes les délégations. La plupart des documents relatifs à la Session annuelle seront publiés et pourront être téléchargés à partir de l'application AP OSCE ou du site Web de l'AP de l'OSCE.

Un nombre limité de documents sera imprimé. Il est conseillé aux secrétaires de délégation de prendre leurs dispositions afin d'imprimer les documents qui leur sont nécessaires à l'avance.

Des imprimantes et des photocopieuses seront mises à la disposition des secrétaires de délégation au Centre de congrès Alfândega do Porto.

Interprétation

Lors des différentes séances officielles de la Session annuelle, l'interprétation simultanée sera assurée dans les six langues officielles de l'OSCE : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le russe, ainsi qu'en portugais.

Les organisateurs d'événements parallèles devront prendre leurs propres dispositions si l'interprétation est nécessaire pour ces événements.

Restauration

Le service de restauration au sein du centre de conférence est assuré exclusivement par le Centre de congrès Alfândega do Porto. Les organisateurs d'événements parallèles souhaitant utiliser ce service sont responsables de passer commande et d'en assumer tous les coûts.

Des détails, y compris concernant les échéances, seront fournis sur demande aux organisateurs d'événements parallèles.

Des espaces de restauration pour le déjeuner seront à disposition des participants au Centre de congrès Alfândega do Porto.

Il y a des restaurants à proximité du Centre de congrès Alfândega do Porto. Une liste des restaurants sera disponible au Bureau d'Inscription.

Veillez noter que, conformément au règlement du Centre de congrès Alfândega do Porto, nourriture et boissons sont interdites à l'intérieur de toutes les salles de réunion.

Assurances

Les assurances personnelles et médicales sont de la responsabilité de chacun des participants. Le Parlement hôte décline toute responsabilité en cas de perte de bagages, de devises ou d'effets personnels, ainsi que pour tous frais médicaux.

Services médicaux

Une assistance médicale sera disponible pendant toute la durée des réunions. Un cabinet médical se trouvera dans le Centre de congrès Alfândega do Porto. Toutefois, toute maladie nécessitant un traitement médical ou une hospitalisation reste de la responsabilité individuelle. Les participants sous traitement médical doivent apporter une quantité suffisante de médicaments pour couvrir leurs besoins pendant la durée de leur séjour à Porto.

Veillez noter que le **112** est le numéro de téléphone général à utiliser en cas d'urgence (médicale, incendie ou sécurité).

Code vestimentaire

Une tenue professionnelle est exigée pour les occasions officielles et la plupart des événements sociaux.

Climat et fuseau horaire

Porto se situe dans le fuseau horaire GMT (UTC+00:00).

La température moyenne à Porto en juin et juillet est d'environ 22°C pour le maximum et 17°C pour le minimum.

Devise

La devise officielle au Portugal est l'euro €.

La plupart des types de cartes bancaires sont acceptés dans les commerces et les restaurants. Vous pouvez retirer de l'argent aux guichets automatiques en ville, et à ceux se trouvant à l'intérieur du Centre de congrès Alfândega do Porto et dans les hôtels officiels.

Certains taxis n'acceptent pas les cartes de débit/crédit.

Électricité

Veillez noter que le voltage au Portugal est de 220V et que les prises européennes à deux broches sont utilisées.

Télécommunications

L'indicatif international pour le Portugal est le 00351/+351, suivi d'un numéro de téléphone. L'accès au Wi-Fi sera disponible au Centre de congrès Alfândega do Porto. L'internet sans fil est libre d'accès dans de nombreux espaces publics à Porto, y compris dans les restaurants et les bars.

Tabac

Il est interdit de fumer dans tous les bâtiments publics au Portugal. Le Centre de congrès Alfândega do Porto a une zone fumeur dédiée, qui sera clairement indiquée.